

Audition relative à quatre projets d'ordonnances concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux

Madame,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a pris connaissance de l'audition relative à quatre projets d'ordonnances dans les domaines de l'importation, du transit et de l'exportation d'animaux et de produits animaux et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis sur les modifications proposées.

Les projets soumis à audition concrétisent la restructuration des actes législatifs dans le domaine de l'importation, du transit et de l'exportation d'animaux et de produits animaux. Nous approuvons cette réorganisation en fonction de la provenance et de la destination des lots (Etats membres de l'UE, Islande et Norvège, d'une part, pays tiers, de l'autre). Elle apporte plus de clarté pour l'exécution du droit, ce que nous saluons.

De nombreuses lacunes du droit antérieur ont été comblées. Toutefois, diverses erreurs et imprécisions doivent encore être corrigées, notamment au niveau des définitions de termes, des annonces ou des mesures à prendre par les autorités. Il est également indispensable d'harmoniser ces nouvelles ordonnances avec l'ordonnance concernant les animaux de compagnie, dont la mise en vigueur a été anticipée.

Suite à votre demande, nos propositions de modifications article par article sont annexées à la présente au moyen du formulaire mis à notre disposition et vous sont transmises par courrier électronique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 décembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

<i>Le président,</i>	<i>La chancelière,</i>
A. RIBAUX	S. DESPLAND

Annexe: un questionnaire